

RÉSOLUTION N° 514

**RAPPORT BIENNAL 2008-2009 DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.545(09), « Rapport biennal 2008-2009 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) »,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à la Convention signée entre l'IICA et le CARDI, toujours en vigueur, cette organisation doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) un rapport biennal sur les éléments techniques, financiers et administratifs de son activité;

Que le Conseil, par la résolution IICA/JIA/Res.441(XIV-O/07), a décidé de déléguer au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CARDI et a demandé à son Directeur exécutif d'envoyer directement, désormais, à la Direction générale de l'IICA le rapport biennal et les plans de ce centre dans la version qu'aura accueillie favorablement le Comité exécutif;

Que le Directeur exécutif du CARDI a présenté le rapport biennal de ce centre au Comité exécutif, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

DÉCIDE :

1. De remercier les autorités et le personnel du CARDI pour le « Rapport biennal 2008-2009 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) ».
2. De féliciter le Directeur exécutif du CARDI pour le contenu et la présentation dudit rapport biennal.

3. De continuer d'apporter un appui aux activités conjointes de l'IICA et du CARDI.
4. D'exhorter le CARDI et le CATIE à renforcer leurs liens institutionnels et leurs programmes d'action conjointe.